



MAIRIE
DE
MURATO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 16 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize juin à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION
DL-2023-34**

Date de la convocation : **09/06/2023**

Date d'affichage : **09/06/2023**

Date de publication : **27/06/2023**

Nb Conseillers afférents au CM : **15**

Nb Conseillers en exercice : **15**

Nb Conseillers présents : **12**

Nb Conseillers représentés : **1**

Quorum : **8**

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. BERTONCINI Eugène, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANILY Yves, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-Ange, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS : M. IANNELLI François M. LAFFOND Alain.

REPRESENTES : M. CLEMENTI Albert représenté par M. FLORI Claude

Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sébastien a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Election du troisième et quatrième adjoints suite aux démissions de Madame FLORI Céline et de Monsieur FESSLER Charles (accord de mandature)

Monsieur le Maire expose au Conseil

- VU** Le code général des collectivités territoriales ;
- VU** La délibération n°15/2020 du 04 juillet 2020 fixant le nombre d'Adjoints à quatre ;
- VU** Le courrier en date du 28 avril 2023 adressé à Monsieur le Préfet de Haute-Corse, de Madame FLORI Céline qui a souhaité se démettre de ses fonctions de troisième adjoint au maire et souhaite conserver ses fonctions de conseiller municipal ;
- VU** Le courrier en date du 28 avril 2023 adressé à Monsieur le Préfet de Haute-Corse, de Monsieur FESSLER Charles qui a souhaité se démettre de ses fonctions de quatrième adjoint au maire et souhaite conserver ses fonctions de conseiller municipal ;

Les différentes démissions acceptées par Monsieur le Préfet de Haute-Corse par courrier en date du 15/05/2023 ont entraîné la vacance des postes de troisième et quatrième adjoints. En vertu du dernier alinéa de l'article L.2122-7-2 du CGCT qui stipule « *quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant* »

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Oùï l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré**

Pour : 13	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

DECIDE

- **DE CONSTATER** la vacance du poste de troisième adjoint suite à la démission de Madame FLORI Céline ès qualité.
- **DE CONSTATER** la vacance du poste de quatrième adjoint suite à la démission de Monsieur FESSLER Charles ès qualité.
- **DE MAINTENIR** le nombre d'adjoint à quatre conformément à la délibération du 04 juillet 2020.
- **DE POURVOIR** les postes de troisième et quatrième adjoints devenus vacants, en précisant que chaque élu peut se porter candidat.
- **DE DIRE** que le nouvel adjoint élu au poste de troisième adjoint occupera le rang de l'adjoint démissionnaire soit le 4ème rang.
- **DE DIRE** que le nouvel adjoint élu au poste de quatrième adjoint occupera le rang de l'adjoint démissionnaire soit le 5ème rang.
- **DE PROCEDER** à la désignation du troisième et quatrième adjoints au scrutin secret à la majorité absolue.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Monsieur LUCCHETTI Sebastien est seul candidat à la fonction de Troisième Adjoint.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **13**
- Nombre de votants **13**
(enveloppes déposées)
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) **1**
- Nombre de suffrages exprimés **12**
- Majorité absolue **7**

ONT obtenu :

- Monsieur LUCCHETTI Sebastien : **12**

Monsieur LUCCHETTI Sebastien, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Monsieur MURATI Lucas est seul candidat à la fonction de Quatrième Adjoint.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **13**
- Nombre de votants **13**
(enveloppes déposées)
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) **0**
- Nombre de suffrages exprimés **13**
- Majorité absolue **7**

ONT obtenu :

- Monsieur MURATI Lucas : **13**

Monsieur MURATI Lucas, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Quatrième Adjoint et immédiatement installé.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20230616-DL-2023-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2023

Publication : 27/06/2023

Le Maire
M. Claude FLORI

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI

